

COMMUNE DE CHANTEIX

PROCÈS-VERBAL
de la séance ordinaire du conseil municipal
du 02 septembre 2025 – 20h30

Présents : Jean MOUZAT - Françoise SERRE - Christophe BOURDET - Marcel GUINDRE - Isabelle BAUDRY - Eric LIVET - Thierry LANNES - Julien BARATAUD - Jean-Marc SIMONEAU - Valérie BOUCHAREL - Evelyne LAVENU - Carla AFONSO DA CRUZ - Jean-Pierre VERGNE

Excusés représentés : Catherine VIDAL représentée par Françoise SERRE

Excusés non représentés :

Isabelle BAUDRY est désignée secrétaire de séance.

Date de convocation : 28 août 2025

1- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 30 juin 2025

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le procès-verbal du conseil municipal du 30 juin 2025.

2- RODP Enedis

Monsieur le maire fait part au Conseil Municipal de l'état des sommes dues par Enedis pour 2025 au titre de l'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité.

Cette redevance s'élève à 241 € - *Montant établi sur la base de la redevance 2002 avec un taux de revalorisation de 57,70%.*

Après avoir entendu le maire et en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord pour solliciter cette somme.

3- TEOM 2025 Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères : Participation des locataires pour l'année 2025

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'après la mise en place de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères en 2003, la délibération du 17 février 2004 en a fixé les conditions de remboursement par les locataires des logements communaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **FIXE** pour l'année 2025 le montant de cette taxe à (*Formule : Revenu cadastral x taux TOM en vigueur = redevance*) :

- ECOLE - Grand logement occupé pendant toute l'année 2025 :
1429 x 10.20 % = **145,79 €**

- ECOLE - Petit logement occupé pendant toute l'année 2025 :
 $1116 \times 10.20 \% = 113,83 \text{ €}$
- Bâtiment ancienne POSTE – Appt n°1 occupé pendant toute l'année 2025 :
 $1070 \times 10.20 \% = 109.14 \text{ €}$
- Bâtiment ancienne POSTE – Appt n°2 occupé pendant 6 mois au cours de l'année 2025 :
 $1106 \times 10.20 \% = 112.81 \text{ €}$ $112.81/12 \times 6 = 56.40 \text{ €}$
- Maison Carou - Logement occupé pendant toute l'année 2025 :
 $1566 \times 10.20 \% = 159,73 \text{ €}$
- Grange Carou - Bâtiment occupé pendant toute l'année 2025 :
 $638 \times 10,20 \% = 65,08 \text{ €}$
- Maison Jacquet : Logement occupé pendant toute l'année 2025 :
 $1065 \times 10.20 \% = 108,63 \text{ €}$
- Maison Jacquet : Commerce occupé pendant toute l'année 2025 :
 $507 \times 10,20 \% = 51,71 \text{ €}$

4- Lancement procédure judiciaire route de l'Aigue Morte

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le contexte du litige concernant le chemin de Lachaud. Pour rappel, cette voie a été créée par la commune suite à une délibération du conseil municipal en date du 9 février 1969 pour améliorer la desserte du village de Lachaud et intégrée dans le tableau de classement des voies communales. Depuis cette date, la voie a été entretenue et revêtue à plusieurs reprises d'abord par la commune puis par Tulle Agglo depuis le transfert de compétence en 2011. De nombreux bâtiments ont été créés ou améliorés dans ce secteur de Lachaud grâce à des autorisations d'urbanismes qui n'auraient pas pu être accordées sans voirie adaptée à la bonne desserte des futures habitations.

Par ailleurs, la collectivité a fait faire en 2021 un relevé par le cabinet de géomètres Corgnet afin de définir l'assiette définitive de ladite voie en présence des riverains et tout semblait alors convenir à chacun.

Un courrier recommandé avec accusé de réception a été adressé à monsieur Henri DUFOUR et madame Denise BORDAS les invitant à évacuer tout obstacle entravant la circulation des véhicules et des personnes et à prendre contact avec la mairie pour convenir d'un rendez-vous pour la signature du transfert foncier tel que défini par le plan de géomètre.

Ces demandes n'ayant pas été honorées et considérant qu'il est nécessaire, pour la défense des intérêts de la commune, d'engager une action en justice contre monsieur Henri DUFOUR et madame Denise BORDAS afin de régulariser la situation relative au chemin de Lachaud.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à lancer la procédure

5- Questions diverses

Boîte en zinc :

Monsieur le Maire informe des avancées concernant les subventions. L'intégration de la commune dans le programme « Villages d'avenir » a aidé la commune à bénéficier d'aides, notamment le Fonds Vert qui a été attribué à hauteur de 175 000,00€. Le Conseil Municipal accueille cette nouvelle avec satisfaction car elle permettra de lancer les travaux. Le projet sera présenté à la population lors de l'inauguration du city-stade le 27 septembre 2025. Un RDV de préparation est prévu le 08 septembre 2025.

City-stade

Les travaux sont achevés et l'équipement est désormais ouvert au public. L'engazonnement est prévu courant septembre. Son financement a bénéficié de 80 % d'aides publiques. L'inauguration officielle aura lieu le samedi 27 septembre 2025.

Syndicat mixte des eaux du Maumont :

La mairie a reçu le rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau potable. Ce document est consultable en mairie.

Chemin de Moulzac :

Le pont soutenant ce chemin a été endommagé par la chute d'un arbre et nécessite des réparations. Afin d'évaluer les dégâts et les travaux à prévoir, les élus se retrouveront le 9 septembre 2025 à 18h30 à la Mairie pour faire le point sur le chemin de Moulzac et celui de Champeau.

Soirée ANACR :

À l'occasion du 80e anniversaire de l'ordonnance du 4 octobre 1945, texte fondateur de la Sécurité sociale, l'ANACR organise une rencontre le 26 septembre 2025 à 20h00 à la Boîte en Zinc.

En parallèle, le 4 octobre 2025 sera organisé à la salle polyvalente de Saint-Clément le bal de la libération (entrée : 10 €).

Rentrée scolaire :

L'effectif est en baisse. 27 enfants ont effectué leur rentrée.

Mobilisation à Seilhac :

Monsieur le Maire apportera son soutien, le 03 septembre 2025, à l'appel à mobilisation contre le projet de transfert de la plateforme courrier de Seilhac vers Tulle.

Cuisine – Appartement de l'école :

L'aménagement de la cuisine dans l'appartement de l'école est achevé. Le coût de cette réalisation s'élève à 7 461,62 €.

Cimetière :

Le relevé des emplacements progresse bien, bien qu'il reste encore quelques ajustements à réaliser. À l'issue de ce travail, Thierry Lannes établira le plan définitif. Par ailleurs, Benoît et Françoise ont nettoyé l'espace de dépôt des déchets. Deux palox seront installés pour faciliter la collecte.

Fibre :

Des chutes d'arbres non entretenus sur certaines propriétés occasionnent d'importantes coupures de fibre (parfois plus de trois mois sans service sur un secteur). La question est posée de savoir quelles démarches engager pour contraindre les propriétaires à l'entretien et déterminer si les mises en demeure relèvent de la commune ou de l'agglomération.

Installation de pots – Haut du bourg :

Des pots de fleurs seront installés à proximité de l'ancienne poste, afin d'empêcher le stationnement gênant qui bloque parfois la sortie des locataires.

Ordures ménagères :

Des dysfonctionnements ont été constatés dans la collecte des ordures ménagères durant l'été. La situation semble aujourd'hui rétablie.

Tuberculture :

Un changement de présidence a eu lieu au sein de l'association Tuberculture : Mesdames Aurélie Monteil et Cécile Marty en assurent désormais la co-présidence.

La date du prochain Conseil Municipal est fixée au mercredi 08 octobre 2025 à 20h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30.

Fait à Chanteix, le 02 octobre 2025

Le secrétaire de séance,



Le Maire,

